



GREENSCOPE



#52

Chaque mois, les équipes Etyo Green Insight décryptent l'actualité de l'Immobilier Décarboné, de la Finance Responsable et plus généralement du Développement Durable sous forme de bonnes pratiques, veille réglementaire, découverte des innovations et des actualités.

Au programme de cette édition :

RETOUR D'EXPÉRIENCE

- Retour sur le salon PRODURABLE 2025

VEILLE RÉGLEMENTAIRE

- La Value Chain Cap va-t-elle simplifier le reporting ESG ?
- Centrales photovoltaïques : nouvelles règles, nouveaux équilibres

ACTUALITÉS

- Baromètre 2025 : bâtiments logistiques, bons élèves de la performance énergétique ?
- L'OID passe à l'action: que change sa Charte d'engagement climatique ?
- Minute Utile by Etyo : découvrez nos derniers épisodes

RETOUR D'EXPÉRIENCE

Retour sur le salon PRODURABLE 2025



Les 8 et 9 octobre, l'équipe Etyo Green Insight a participé au salon Produrable, dédié à la transformation écologique des entreprises.

Sous le thème « **HÉRITAGES : protéger, restaurer, transmettre** », cette 18^e édition a souligné un virage clair autour des thématiques de la biodiversité et de la régénération des écosystèmes, signes d'un engagement renforcé des entreprises en faveur d'une durabilité résiliente.

👉 Découvrez notre analyse complète sur notre site.

VEILLE RÉGLEMENTAIRE

La Value Chain Cap va-t-elle simplifier le reporting ESG ?

Le **Parlement européen** a validé plusieurs modifications de **la directive Omnibus**, entraînant des ajustements majeurs de la **CSRD**, dont l'introduction de la **Value Chain Cap ou VCC** (*limitation du périmètre d'information exigible auprès de la chaîne de valeur*).

Désormais, les grandes entreprises ne pourront demander à leurs fournisseurs que les informations définies par le **référentiel VSME** (*Voluntary Sustainability Reporting Standard for SMEs*), limitant ainsi la multiplication de questionnaires hétérogènes.

Grâce à ce cadre commun et à des indicateurs sectoriels harmonisés, la VCC favorisera **une meilleure comparabilité des données ESG** entre **entreprises de toutes tailles**. Cette évolution marque une étape importante vers une évaluation plus juste et transparente, tout en **réduisant la charge administrative des plus petites structures**.

Si le Parlement approuve le mandat de la Commission lors de sa session plénière, les négociations avec les gouvernements de l'UE pourront ensuite débuter afin de finaliser le texte.

Centrales photovoltaïques : nouvelles règles, nouveaux équilibres

Le mois d'octobre 2025 a été marqué par plusieurs **évolutions réglementaires** autour des **centrales photovoltaïques** en France.

9 octobre 2025

La Commission de régulation de l'énergie (CRE) a publié la liste des zones éligibles à la composante **injection-soutirage** du **TURPE 7**, qui entrera en vigueur le **1^{er} août 2026**. Cette mesure vise à encourager l'intégration du **stockage** pour un meilleur équilibre du réseau électrique en période de forte consommation ou production.

14 octobre 2025

Le **projet de loi de finances** a prévu de doubler le montant de l'**Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER)** pour les centrales mises en service avant 2021. Cette mesure, justifiée par la **baisse des coûts des installations photovoltaïques**, vise à **générer 50 M€ par an** au profit du **budget de l'État**.

15 octobre 2025

La **loi de simplification du droit de l'urbanisme et du logement** a assoupli les **obligations de solarisation des parkings** : il est désormais possible de combiner **végétalisation et énergies renouvelables**, à condition qu'au moins **17,5%** de la surface soit couverte par des ombrières intégrant un ou plusieurs procédés de production d'énergie renouvelable.

Un **délai supplémentaire de 2 ans** est accordé lorsque le propriétaire justifie d'un **contrat d'engagement** et d'un **bon de commande** pour la centrale concernée.

ACTUALITÉS

Baromètre 2025 : bâtiments logistiques, bons élèves de la performance énergétique ?



L'édition 2025 de notre Baromètre est publiée !

Élaboré à partir de données issues de plus de **6,5 millions de m² d'entrepôts** et **275 sites analysés**, il intègre pour la première fois la notion de risques climatiques, intégrés au diagnostic environnemental. Un outil inédit pour situer la performance et la résilience environnementale de vos sites logistiques.

 [English version available](#)

 [Je télécharge l'édition 2025](#) 

L'OID passe à l'action : que change sa Charte d'engagement climatique ?



Le 13 octobre, l'Observatoire de l'Immobilier Durable (OID) a lancé officiellement sa **Charte d'engagement pour l'adaptation au changement climatique**, porté par une dynamique collective inédite.

De grands acteurs du secteur - *BNP Paribas Real Estate, CBRE, Groupe Caisse des Dépôts, CDC Habitat, Nexity, Swiss Life France*, entre autres - ont déjà rejoint l'initiative, marquant une étape décisive vers la **résilience climatique** du parc immobilier français.

La Charte invite chaque signataire à évaluer la vulnérabilité de ses actifs, à intégrer les risques climatiques dans sa stratégie d'investissement, à partager ses retours d'expérience et à mettre en œuvre des plans d'adaptation concrets :

- protection contre la chaleur et les inondations,
- renforcement de l'isolation,
- organisation du travail en cas de crise.

Au cœur de cette démarche : **coopération, partage et action collective** pour bâtir un immobilier plus résilient face à l'intensification des aléas climatiques. Plus qu'un engagement, c'est une **volonté commune d'agir et d'évoluer** pour construire dès aujourd'hui **les fondations d'un immobilier durable** pour les générations à venir.



Minute utile by eTYO

Immobilier, logistique, RSE...
Les insights de nos experts pour éclairer
vos décisions et inspirer vos actions.

Disponible en format audio et vidéo sur toutes les plateformes !



Etyo Green Insight
3, rue de Stockholm
75008 PARIS
contact@etyo.com



[Se désinscrire](#)

© 2025 ETYO Group